

| Informations de base                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| <b>2020/2864(RSP)</b><br>RSP - Résolutions d'actualité<br><br>Résolution sur l'incidence de la COVID-19 sur la jeunesse et le sport<br><br><b>Subject</b><br><br>4.10.13 Sports<br>4.20.01 Médecine, maladies<br>4.40.10 Jeunesse<br><br><b>Priorités législatives</b><br><br><a href="#">La réponse de l'UE face à la pandémie de Covid-19</a> | Procédure terminée |

| Acteurs principaux |                                      |                       |                    |
|--------------------|--------------------------------------|-----------------------|--------------------|
| Parlement européen | Commission au fond                   | Rapporteur(e)         | Date de nomination |
|                    | <div>CULT</div> Culture et éducation | VERHEYEN Sabine (EPP) | 01/10/2020         |

| Evénements clés |                                  |                                                                                       |        |
|-----------------|----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Date            | Evénement                        | Référence                                                                             | Résumé |
| 08/02/2021      | Débat en plénière                |  |        |
| 09/02/2021      | Résultat du vote au parlement    |  |        |
| 10/02/2021      | Décision du Parlement            | T9-0045/2021                                                                          | Résumé |
| 11/02/2021      | Fin de la procédure au Parlement |                                                                                       |        |

| Informations techniques   |                                                       |
|---------------------------|-------------------------------------------------------|
| Référence de la procédure | 2020/2864(RSP)                                        |
| Type de procédure         | RSP - Résolutions d'actualité                         |
| Sous-type de procédure    | Débat ou résolution sur question orale/interpellation |
| Base juridique            | Règlement du Parlement EP 142-p5                      |
| État de la procédure      | Procédure terminée                                    |
| Dossier de la commission  | CULT/9/04600                                          |

| Portail de documentation |
|--------------------------|
| Parlement Européen       |

| Type de document                                          | Commission | Référence                    | Date       | Résumé                 |
|-----------------------------------------------------------|------------|------------------------------|------------|------------------------|
| Amendements déposés en commission                         |            | <a href="#">PE661.805</a>    | 03/12/2020 |                        |
| Proposition de résolution                                 |            | <a href="#">B9-0115/2021</a> | 08/02/2021 |                        |
| Texte adopté du Parlement, lecture unique                 |            | <a href="#">T9-0045/2021</a> | 10/02/2021 | <a href="#">Résumé</a> |
| <b>Commission Européenne</b>                              |            |                              |            |                        |
| Type de document                                          |            | Référence                    | Date       | Résumé                 |
| Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière |            | <a href="#">SP(2021)247</a>  | 16/07/2021 |                        |

## Résolution sur l'incidence de la COVID-19 sur la jeunesse et le sport

2020/2864(RSP) - 10/02/2021 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 592 voix pour, 42 contre et 57 abstentions, une résolution sur l'incidence de la COVID-19 sur la jeunesse et le sport.

Le sport est un secteur économique important qui représente 2,12 % du PIB total et 2,72 % de l'emploi total dans l'UE, et qui représente environ 5,67 millions d'emplois.

Le sport et les activités d'animation de jeunesse, dans toute leur diversité, sont particulièrement menacés dans toute l'Europe en raison de la pandémie, qui entraîne un rétrécissement de l'espace civique. C'est pourquoi cette résolution demande que des mesures soient prises pour préserver les structures et assurer la diversité de l'offre dans les domaines de la jeunesse et du sport.

### ***Jeunesse***

Le Parlement a souligné l'impact particulièrement aigu de la pandémie actuelle sur les jeunes qui ne sont pas dans l'éducation, l'emploi ou la formation (NEET) et a mis en évidence la nécessité de s'attaquer aux problèmes rencontrés par les jeunes des groupes vulnérables.

Les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre, souvent caractérisés par de faibles rémunérations, tels que le commerce de gros et de détail, l'hébergement, le tourisme et les services de restauration, qui emploient généralement de jeunes travailleurs peu qualifiés et des étudiants en activité, ont été les plus touchés par la pandémie. Le chômage et la pauvreté des jeunes n'ont cessé d'augmenter depuis le début de la pandémie.

La Commission et les États membres ont été invités à :

- prendre toutes les mesures nécessaires pour contrer les effets désastreux sur l'emploi des jeunes, y compris par des politiques macroéconomiques (fiscales et monétaires) qui orientent les dépenses publiques vers l'octroi de subventions à l'embauche ou de garanties pour les jeunes afin de soutenir des programmes adaptés pour le maintien et la création d'emplois et pour l'amélioration et le recyclage des jeunes;
- accroître l'investissement dans les solutions numériques et la culture numérique pour le développement d'aptitudes, de compétences et de qualifications pratiques, pour rendre l'accès à la culture numérique accessible à tous et pour promouvoir le développement d'outils d'apprentissage en ligne indépendants, multilingues, inclusifs et gratuits afin d'améliorer le niveau général des aptitudes et des compétences numériques dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action pour l'éducation numérique (2021-2027);

- mobiliser les programmes sectoriels directement axés sur la jeunesse, tels qu'Erasmus+, le Corps européen de solidarité, la garantie pour la jeunesse et la garantie pour l'enfance ou qui ont le potentiel de soutenir la transition vers une Europe plus juste et plus durable sur le plan social et environnemental.

La résolution souligne que la crise COVID-19 a accru l'anxiété chez les jeunes, ce qui risque d'avoir un impact considérable sur leur vie et leur transition entre l'école et le travail. La pandémie a eu un effet néfaste sur les jeunes handicapés et les jeunes vivant dans des zones rurales et isolées. La Commission et les États membres devraient accorder une attention particulière aux besoins de ces groupes en adaptant les mesures de soutien disponibles.

## ***Sport***

Soulignant que le sport et l'exercice physique renforcent la résilience physique et mentale, le Parlement a estimé que les instruments généraux de relance adoptés par l'UE en réponse à la crise devraient contribuer à soutenir le secteur sportif à court terme. Il a demandé aux États membres de veiller à ce que les fonds d'aide nationaux, les fonds structurels ainsi que les programmes nationaux de relance et de résilience profitent au secteur du sport.

Les contraintes causées par la pandémie COVID-19 et l'absence de possibilités suffisantes d'entraînement et de pratique réguliers dans les sports qui nécessitent un contact physique ont été préjudiciables à la progression et au développement des athlètes. En outre, la résolution a souligné l'importance de la solidarité au sein de la communauté sportive européenne entre et dans les différents sports et a appelé à un soutien accru aux sports minoritaires compte tenu des difficultés économiques à maintenir leurs activités.

Plus précisément, la Commission et les États membres sont invités à renforcer la relance et la résilience aux crises du secteur sportif en général, et du sport de masse en particulier, par le biais des programmes communautaires disponibles et auxquels le secteur est éligible, notamment le programme Erasmus+ et le Corps européen de solidarité, et à garantir le plein accès du sport à la facilité de relance et de résilience, au Fonds européen de développement régional, au Fonds de cohésion, au Fonds social européen Plus et à EU4Health. Une approche à l'échelle de l'UE est nécessaire pour aider le secteur à se redresser, notamment en abordant la question de la reprise dans le cadre du plan de travail de l'UE pour le sport.

La Commission et les États membres ont été invités à renforcer la reprise et la résilience à la crise du secteur du sport en général, et du sport de masse en particulier, par le biais des programmes de l'Union à l'aide desquels ce secteur peut prétendre, notamment le programme Erasmus + et le corps européen de solidarité, et à garantir le plein accès du secteur du sport à la facilité pour la reprise et la résilience, au fonds européen de développement régional, au fonds de cohésion, au fonds social européen plus et au programme «L'UE pour la santé».

Le Parlement a jugé utile d'explorer le développement de nouvelles façons de pratiquer le sport dans des situations nécessitant une distanciation physique et a recommandé que la Commission coordonne toutes les mesures prises pour faire face aux conséquences de la pandémie de COVID-19 sur le sport dans le cadre d'un plan d'action européen spécifique.